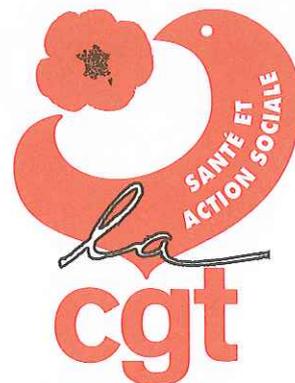


Bulletin Fédéral



Infos actualités fédérales sur Site Internet : www.sante.cgt.fr - E-mail : com@sante.cgt.fr

Faites le 15 !

Partout en France le 15 octobre, des rassemblements ont eu lieu pour exiger une autre réforme des retraites, basée sur l'emploi stable, l'augmentation des salaires et les conditions de travail.

Une loi a été adoptée en première lecture (grâce à 49 abstentionnistes) qui, sans évolution, aura pour finalité de pénaliser les nouvelles générations, lesquelles devront bientôt travailler jusqu'à 70 ans. C'est une loi injuste et inefficace pour le maintien d'un système basé sur la répartition, qui prévoyait dès 1945 la prise en compte des besoins de chacun par une cotisation individuelle « selon ses moyens » !

A contrario, nous constatons le refus du MEDEF de voir le capital des entreprises contribuer à l'effort national, sinon pour justifier sa position par le chantage à la compétitivité. Il veut bien que le budget de la protection sociale (33% du PIB) soit mis au service de la rentabilité des entreprises, mais uniquement s'il est financé par les salarié-es ! Cela sans compter l'argent détourné par ses soins, et avec la complicité du gouvernement, comme nous pouvons le déplorer notamment avec les scandales des emprunts toxiques ou des partenariats public/privé.

Depuis le 15 juin, les luttes en territoires ne cessent de se multiplier dans le privé comme dans le public : Saint-Nazaire, Caen, Montauban, Alès, Wattrelos, Institut Mutualiste Montsouris, l'Hôtel-Dieu à Paris, mais également les maisons de retraite d'Orléans, Moulin la Marche (61), Rueil-Malmaison (92), et les groupes DOMUSVI, DIAVERUM, VITALIA... Même constat dans le social, avec l'Armée du Salut, l'Hôtel Social 93, l'Association « Le Colombier » (95)... Ces luttes font entendre des revendications sur les salaires, l'emploi, les conditions de travail. Elles rencontrent de fortes oppositions de la part des directions et du patronat, comme à Montauban, Perpignan, Roanne, ou dans l'association ANRAS, où on n'hésite pas à sanctionner, criminaliser l'action syndicale des femmes et des hommes.

Fédérer ces luttes, les rendre lisibles et populaires pour obtenir la citoyenneté dans l'entreprise, le respect du fait syndical, gagner de nouveaux droits, c'est le rendez-vous CGT du 5 novembre prochain à Roanne.

Le 15 juin n'était qu'une étape. Le 15 novembre prochain s'ouvrira le débat parlementaire sur les lois de financement de la Sécurité Sociale, de notre protection sociale.

Il y a urgence à débattre dans et autour de nos établissements sur les moyens que doivent voter nos députés pour satisfaire ce que nous revendiquons localement !

Numéro

2013/25

Lundi 21 octobre 2013

SOMMAIRE

- ✓ Pour les libertés d'actions et d'expressions syndicales : toutes et tous le 5 novembre à Roanne ! P.2
- ✓ Dispositif pénibilité : mobilisons-nous P.3-4
- ✓ Lettre ouverte aux députés et sénateurs socialistes P.5-6
- ✓ Bon de commande Calendrier 2014 P.7
- ✓ Déclaration CGT : Retraites, impossible d'en rester là. Lutte au CHU de Montauban P.8

**Périodicité : Hebdomadaire
N° 2013/25 - 21/10/2013**

Imprimé par nos soins

**Fédération Santé
Action Sociale**

263, rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX

Directeur de Publication : Bruno JARDIN

N° commission paritaire : 0707 5 06 134

FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

263, rue de Paris, case 538 • 93515 Montreuil Cedex • Télécopie : 01 48 57 56 22



POUR LES LIBERTÉS D' ACTIONS ET D' EXPRESSIONS SYNDICALES :

Toutes et tous le 5 novembre à ROANNE !

**Les libertés syndicales,
les libertés d'expressions,
les libertés d'agir collectivement
sont aujourd'hui gravement
menacées.**

Au prétexte d'une crise financière et économique, les Droits des salarié-es sont soumis à des pressions considérables avec la mise en oeuvre de réformes fondamentales du Droit du Travail qui renforcent les politiques de flexibilité voulues par le MEDEF et qui favorisent la précarité et l'exclusion des salariés.

Pour tenter de dissuader toute opposition à cette cure d'austérité sociale, une politique répressive à l'encontre de l'action syndicale et progressiste est orchestrée par les promoteurs du libéralisme, avec l'aval du pouvoir en place.

De nombreux syndicalistes CGT sont victimes de cette criminalisation de l'action syndicale. L'affaire des cinq militants CGT du Roannais est le symbole de cet acharnement contre toutes formes d'actions et d'expression syndicales !

Des lois sont votées, quelquefois avec des procédures expéditives, pour imposer encore plus de flexibilité aux salariés, sécuriser les employeurs et distribuer des milliards de crédit d'impôt aux entreprises.

A l'inverse, les salarié-es attendent toujours une loi pour imposer une reprise des sites en cas de repreneur crédible, d'autres rapports donneurs d'ordres/sous-traitants, l'interdiction des licenciements boursiers, l'arrêt de l'évasion fiscale, le moins-disant social. Ils attendent aussi une loi d'amnistie sociale et une protection des militants syndicaux qui agissent dans l'intérêt collectif des salarié-es.

Notre solidarité est beaucoup plus qu'une réaction morale. Lorsque l'on touche à un militant de la CGT, on touche à toute la CGT !

Face à cette situation insupportable, la CGT en

appelle à la mobilisation syndicale

et citoyenne pour exiger de la part du Président de la République et de sa majorité parlementaire un changement radical de politique en matière de démocratie sociale et de respect des droits sociaux fondamentaux des salarié-es, des citoyens.

La CGT propose que le Gouvernement et le Parlement prennent trois mesures pour renforcer la protection des militants syndicaux et progressistes :

- 1) Le vote définitif, par l'Assemblée Nationale, de la Loi d'amnistie « des délits commis lors des mouvements sociaux », adoptée par le Sénat le 28 février dernier.
- 2) Une loi portant sur des droits nouveaux protégeant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective.
- 3) De retirer de la liste des délits susceptibles d'être inscrits au fichier des empreintes génétiques toutes les condamnations touchant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective.

**La CGT appelle les salariés,
les citoyens, à venir massivement
manifeste cette exigence d'une
véritable démocratie sociale,
respectueuse des libertés
syndicales,**

**le mardi
5 novembre 2013
à 10h à ROANNE.**





DISPOSITIF PÉNIBILITÉ : MOBILISONS-NOUS !

Les propositions pour mieux prendre en compte la pénibilité au travail des salarié-es du privé viennent d'être présentées. Annoncées comme une grande avancée par le Gouvernement dans sa proposition de loi « garantissant l'avenir et la justice du système de retraites » elles sont très éloignées des revendications que porte la CGT d'une réelle reconnaissance et d'un dispositif efficace et juste.



Que propose le Gouvernement ?

Les salarié-es du privé auront à partir de 2015 un compte personnel de prévention de la pénibilité dans lequel des points seront attribués, lors d'expositions à des risques professionnels. Les barèmes et seuils seront fixés par des décrets postérieurs à la loi... Le salarié pourra utiliser ses points pour faire une formation (payée aux dépens de sa santé) afin d'accéder à un emploi moins pénible. Il pourra également demander à son employeur de bénéficier d'une réduction de sa durée de travail fixée par un décret... (dispositif que l'employeur pourra refuser pour raisons économiques !).

Des majorations pourront permettre aux salarié-es les plus exposés tout au long de leur carrière de partir à la retraite à 60 ans. Ce dispositif, très insuffisant, n'est pas applicable aux emplois régis par le droit public ! De nombreux agents contractuels de la Fonction publique, comme tous les médecins des hôpitaux (qui sont des contractuels de droit public) seront donc exclus de ce dispositif.

C'est une véritable régression par rapport à la catégorie active de la Fonction publique.



La Fédération santé action sociale CGT revendique un départ anticipé pour tous les salarié-es du public et du privé qui font des travaux pénibles (horaires postés, nuits, charges lourdes, produits dangereux ...).

**Pour le Privé :
LE COMPTE
N'Y EST PAS,
Pour le Public :
RIEN !**



Rien non plus pour les infirmier-es hospitalier-es et les agents qui font des travaux pénibles dans la Fonction publique... En 2010, le gouvernement Sarkozy, dans un odieux marchandage « un tout petit plus de salaire contre la possibilité de départ anticipé », a supprimé la reconnaissance de la pénibilité de la profession infirmière qui travaille en horaires postés, de nuit, porte des charges lourdes...

Les départs prématurés à la retraite pour invalidité sont importants, les cancers du sein plus fréquents chez les infirmières qui travaillent la nuit (étude INSERM)...

Pourtant, en 2012, sollicitées par la CGT, la Ministre de la santé Marisol TOURAINE et la Ministre de la Fonction publique avaient renvoyé au rendez-vous 2013 le dossier de la reconnaissance de la pénibilité des infirmier-es de la Fonction publique hospitalière.



SYNDICAT C.G.T.

Modèle* de lettre ouverte aux députés et sénateurs socialistes du département :

 Pour toute correspondance

Coordonnées du syndicat

Lettre ouverte

aux députés et sénateurs socialistes

Mesdames, Messieurs les députés, Mesdames, Messieurs les sénateurs,

Concernant **les Salaires, l'Emploi, les Retraites et la Protection sociale**, lorsque vous étiez dans l'opposition, vous critiquiez la plupart des mesures mises en place par les gouvernements de Droite qui se sont succédés.

Lors des élections législatives et présidentielles de 2012, **la CGT a appelé à battre la Droite et le candidat Sarkozy.**

Les **60 engagements du candidat Hollande et sa devise** « le changement, c'est maintenant » nous laissaient espérer de réelles avancées et de profondes modifications avec la politique précédente.

Après les effets d'annonce sur la reprise du dialogue avec la conférence sociale, nous n'avons pu que constater que tous les chantiers promis sont restés en friche, que les engagements n'ont pas été honorés et nos espoirs sont restés vains. Pire encore, depuis deux ans, nous sommes allés de déception en déception, de désillusion en désillusion ! La politique du gouvernement concernant les salaires, l'emploi, les retraites et la protection sociale est pire que celle qui était menée auparavant.

Le changement, nous l'attendons toujours en vain et des 60 engagements du candidat Hollande, nous n'avons vu que celui « **du mariage pour tous** ». Cela ne pèse pas lourd !

Le candidat et son parti qui devaient remettre de l'ordre dans le système bancaire, lutter contre le capitalisme sauvage, l'Europe libérale et l'évasion fiscale... prêtent aujourd'hui une oreille plus attentive aux « pigeons » et aux représentants du MEDEF, qu'aux salariés et à la classe populaire qui les ont portés au pouvoir. De nombreux cadeaux pour les premiers (20 milliards de crédit d'impôts, mise en place de l'ANI, ...), l'austérité et de nombreux reculs pour les autres. On comprend

mieux pourquoi les cotes de popularité du président Hollande et du gouvernement Ayrault sont au plus bas, plus bas encore que celles de Sarkozy et du gouvernement Fillon lorsqu'ils étaient au plus mal.

Concernant l'emploi :

- ✓ la RGPP (Révision générale des politiques publiques) à été remplacée par la MAP (Modernisation de l'action publique) et les emplois de la fonction publique continuent d'être sacrifiés
- ✓ l'hémorragie continue dans les hôpitaux
- ✓ le redressement productif ressemble à une farce tragique.

Concernant les salaires :

- ✓ Les salaires des fonctionnaires sont toujours gelés
- ✓ Les grilles salariales s'écrasent du fait de l'augmentation du SMIC et du gel du point d'indice
- ✓ On attend toujours une véritable revalorisation des grilles indiciaires de catégorie C, mais aussi de tous les autres personnels

Le pouvoir d'achat diminue et ne permet plus aux bas salaires d'honorer leurs charges (loyer, électricité, chauffage, nourriture...).

Concernant les retraites :

- ✓ Vous ne revenez pas sur les réformes de 2003, 2010 comme vous l'exigiez à nos côtés dans la rue
- ✓ Au contraire, vous durcissez les réformes en augmentant la durée de cotisation
- ✓ Vous ne revenez pas sur la perte de la pénibilité des infirmières de catégorie A.

Vous diminuez les pensions en ne les indexant plus sur les salaires et en repoussant cette revalorisation de 6 mois.

.../...

Concernant la protection sociale et les hôpitaux :

- ✓ Chaque jour, de plus en plus de personnes renoncent aux soins
- ✓ La loi HPST n'est toujours pas abrogée
- ✓ La T2A est toujours en place
- ✓ Les ARS toujours là avec leurs pouvoirs sans limites
- ✓ Les fermetures de services, de lits et d'emplois hospitaliers s'amplifient
- ✓ L'ONDAM 2014 va baisser de 2,7 à 2,3, c'est 440 millions d'économies qui vont être faites sur les hôpitaux et sur le dos des personnels, accentuant un peu plus encore la situation dramatique de la plupart des établissements de santé et d'action sociale,
- ✓ Les ordres professionnels des kinés et des infirmier-es sont toujours en place, la promesse d'adhésion facultative n'est toujours pas concrétisée.
- ✓ Les contractuels représentent toujours plus de 20% des effectifs
- ✓ La journée de carence est toujours en place, etc...

... Il serait trop fastidieux de tout citer...

La crise a bon dos afin de repousser aux calendres grecques, tous les engagements et toutes les promesses.

En signant le pacte de stabilité européen voulu par le Duo MERKEL/SARKOZY, vous avez trahi la grande majorité des citoyens qui ont voté pour vous, en enterrant ainsi, tous les espoirs qu'ils ont pu mettre en vous. Ce manque de volonté politique risque de vous être préjudiciable lors des prochains scrutins.

Nous vous demandons un sursaut de volonté politique afin de corriger le tir et de revenir aux 60 engagements du candidat Hollande afin de répondre positivement aux attentes des salariés et de la grande majorité de la population.

D'autant que les moyens existent :

- ✓ 80 milliards de fraude fiscale

- ✓ 32 milliards de fraude à la TVA
- ✓ Progression de 25% du montant de la fortune des 500 français les plus riches
- ✓ 20 milliards de crédit d'impôt aux entreprises sans contreparties
- ✓ Exonération de cotisations sociales
- ✓ Dividendes exorbitants servis aux actionnaires ...

Oui, nous trouvons indécent que le gouvernement veuille faire payer aux salariés et à la grande majorité de la population la facture d'une crise dont ils ne sont nullement responsables.

Revenez à une politique de création d'emplois, d'augmentation de salaires.

Revenez à une réforme de retraite à 60 ans, à taux plein, qui ne sacrifie pas les salariés, les pensions et qui tienne réellement compte de la pénibilité de nos professions avec un départ possible dès 55 ans.

Enfin, revenez à une véritable politique de la protection sociale ouverte à toute la population et basée sur le principe « **chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins** » fidèle aux fondateurs de la Sécurité sociale ! Une véritable politique de protection sociale ne sacrifiant pas ceux qui travaillent à tenter de redonner la santé aux autres en leur faisant perdre la leur par des conditions de travail inhumaines (mise en place des 12 heures, suppression de RTT, diminution des effectifs, précarité...).

En espérant avoir retenu votre attention et vous avoir convaincu qu'un changement de cap à 180° est nécessaire pour permettre la concrétisations des 59 engagements restants du Candidat François HOLLANDE et du parti socialiste dont vous êtes les représentants élus (par nous), veuillez agréer, **Mesdames, Messieurs les députés, Mesdames, Messieurs les sénateurs**, nos salutations distinguées.

Signature



Bon de commande calendriers 2014

Votre commande est à envoyer soit :

▶ par fax au 01 55 82 87 76.

▶ Par mail à com@sante.cgt.fr

▶ ou par courrier à : Secteur Communication

Fédération Santé Action Sociale - 263 rue de Paris - Case 538—93515 Montreuil Cedex

Format accordéon

- 100 exemplaires : 17,50 €
- 250 exemplaires : 30,00 €
- 500 exemplaires : 48,00 €
- 1 000 exemplaires : 95,00 €
- Autre quantité : _____ exemplaires

Au-delà de 1000.

Tarif frais de port inclus.



MERCI DE RENSEIGNER CORRECTEMENT LE LIEU DE LIVRAISON AINSI QUE LES COORDONNEES DU SYNDICAT. ATTENTION : Ecrire lisiblement l'adresse de livraison.

Aucune commande ne sera honorée sans chèque.

Lieu de livraison :

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Fédération CGT Santé Action Sociale
Case 538 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

Merci de nous retourner cette facture, complétée, avec le chèque.

FACTURE « CALENDRIERS 2014 »

Nom et coordonnées du syndicat : _____

Calendriers 2014 commandés : _____ exemplaires, soit : _____ euros

Règlement par chèque : Banque : _____

N° du chèque : _____



Déclaration de la CGT

RETRAITES : IMPOSSIBLE D'EN RESTER LÀ !

Ce jour à 17h00, l'Assemblée nationale a voté à 10 voix près le projet de réforme des retraites, pourtant rejeté par la majorité des salarié-es.

Ce même jour, ce sont des dizaines de milliers de salarié-es et de retraité-es qui se sont mobilisés au travers de 151 manifestations, le plus souvent dans l'unité syndicale.

Les secrétaires généraux des quatre organisations syndicales, CGT, FO, FSU et Solidaires ont ainsi réaffirmé devant l'Assemblée nationale leur opposition à ce projet de loi régressif, contraire aux engagements pris en 2012 par l'actuelle majorité.

Les organisations de la CGT se sont déployées durant la semaine du 7 au 11 octobre pour mobiliser les salariés sur cette question des retraites, en lien avec leurs revendications en matière d'augmentation des salaires, de l'emploi, des conditions de travail.

Ce projet de loi, voté par l'Assemblée nationale, doit maintenant être examiné par le Sénat. Rien n'est donc joué à l'heure qu'il est.

La CGT propose d'examiner avec les autres organisations syndicales les suites à donner pour peser jusqu'au bout sur le débat parlementaire.

Montreuil, le 15 octobre 2013

Lutte au CH de Montauban

Plus de 300 agents, à l'appel de la CGT, FO et CFTD se sont rassemblés à l'occasion du conseil de surveillance. Cette mobilisation exceptionnelle montre toute la détermination des personnels à ne pas se laisser intimider et les plaintes déposées par la direction n'ont fait que renforcer cette détermination. En effet, le lundi 30 septembre, la direction portait plainte contre les représentants syndicaux, suite à la mobilisation du 12 septembre.

Elle fait ainsi, à nouveau la démonstration de son sens du dialogue social !... L'exceptionnelle et massive mobilisation de cet été et plus particulièrement celle du 12 septembre leur est insupportable.

Dans ce conflit, les organisations syndicales ont fait la démonstration de leur utilité. Leur vigilance, leur opiniâtreté, et le souci permanent de démocratie ont été des facteurs essentiels de réussite.

La direction de l'établissement veut briser l'outil syndical justement parce qu'il a montré son efficacité.

Après que nous ayons lu le texte de la pétition en cours de signature, le conseil

de surveillance a pu se tenir normalement.

Le représentant du personnel, au nom des 3 organisations syndicales, a proposé une motion en direction de l'Agence Régionale de Santé et du ministère, pour demander, en les justifiant, des moyens financiers supplémentaires.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité après quelques modifications que nous avons acceptées dans un esprit de responsabilité et dans l'intérêt de l'établissement.

Il est exceptionnel que des motions soient adoptées à l'unanimité par un Conseil de Surveillance composé de sensibilités aussi diverses. Cela a été obtenu grâce à l'esprit de responsabilité des organisations syndicales qui portent la voix de personnels fortement mobilisés, impliqués dans la vie de leur établissement et soucieux de défendre le service public.

